

Intervention de Catherine LANG, Secrétaire nationale, Secteur Pédagogie-Education

Des interrogations peuvent planer sur l'avenir de l'enseignement professionnel.

Son avenir est lié très fortement au maintien d'une particularité de notre système éducatif, c'est-à-dire l'existence des diplômes.

Qu'est-ce qu'un diplôme ? En comparaison d'une certification, un diplôme est une certification délivrée par un ministère.

Ces diplômes sont élaborés, créés, supprimés dans les commissions professionnelles consultatives. Le SNETAA e.i.L a des représentants dans toutes les CPC et ils font un travail remarquable.

Je remercie les collègues qui ont fait et feront l'effort de travail et de communication que nous leur demandons pour une meilleure information de tous nos adhérents et afin de mieux défendre l'enseignement professionnel.

La particularité, donc, de notre système éducatif, de par la voie professionnelle, est qu'il met en relation très étroite formation et emploi et qu'il intègre dans une formation qualifiante et diplômante un enseignement général, c'est-à-dire qu'il forme dans l'école de la république les travailleurs de demain capables de s'intégrer socialement.

Et cette formation, ce sont les Professeurs de Lycée professionnel qui l'assurent.

La loi de modernisation sociale a transformé la VAP (Validation des acquis professionnels) en VAE (Validation des acquis de l'expérience) ; elle instaure une dissociation de la formation et de la certification. Il sera ainsi possible -et pour faire court- de délivrer un diplôme sans exigence de formation.

Une autre conséquence est la généralisation du CCF (Contrôle en cours de formation) pour toutes les validations, avec les dérives que ce système entraîne et que nous connaissons bien (diplômes « établissements », pression de la hiérarchie...).

Il ne s'agit pas ici de nier l'utilité, pour les travailleurs, d'accéder à une qualification, notamment une qualification supérieure par l'intermédiaire de la VAE. Néanmoins, le danger est grand de voir reporter à une date ultérieure, c'est-à-dire après la sortie du système éducatif, une qualification diplômante qui peut assurer les chances d'insertion dans le monde du travail.

Par ailleurs, une autre division se profile que l'on retrouve dans les projets de rénovation de l'enseignement général -qui devraient être soumis à consultation aux enseignants d'ici quelques mois. L'architecture proposée prévoit un tronc commun pour les enseignements généraux sur le cursus BEP/BAC PRO avec des options en fonction de la spécialité choisie. L'enseignement général pourrait y perdre sa substance, c'est à dire du sens pour les élèves.

D'autres dangers sont possibles : le « découpage » de l'enseignement général et le risque de négation du travail pluridisciplinaire que les collègues effectuent avec les enseignements professionnels.

Défendre notre métier, c'est défendre les diplômes et leur double finalité -insertion et poursuites d'études. C'est défendre l'enseignement professionnel public dans la formation initiale.